

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026

84x26

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU » Exercice 2026

Dans le cadre de sa politique sportive, la Municipalité a souhaité apporter son soutien à des athlètes de haut niveau, domiciliés sur la commune des Pennes Mirabeau.

Madame Lolita DAUPHIN, adhérente à l'association Transcendance, est une athlète de haut niveau : 9 fois championne de France en HIP-HOP, 2 fois championne d'Europe en 2024 et 2026, vice-championne de France de Break Dance en 2025, première en Break Dance au niveau Européen et 14ème mondiale en Break dance dans la catégorie des moins de 18 ans.

Elle souhaite participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se dérouleront au Sénégal du 31 octobre 2026 au 16 novembre 2026.

A cet effet, Lolita Dauphin souhaite effectuer un stage de préparation au Japon.

Considérant le courrier du directeur artistique en date du 27 mai 2026, portant demande exceptionnelle de subvention afin d'accompagner l'entraînement de la championne et de permettre sa participation aux Jeux Olympiques de la jeunesse 2026 pour lui donner les meilleures chances dans ses performances.

Considérant que par son statut, elle contribue à promouvoir l'image sportive de la commune, il est proposé de verser la somme de 2000,00 €, à titre exceptionnel, à cette athlète par le biais de l'association Transcendance afin de participer aux frais de transport, et aux 5 nuits d'hébergement dans le cadre de ce stage de préparation physique et technique.

Nom de l'association : Transcendance

Représentée par son président : Amine Belhassane

Objet statutaire : Fédérer, répandre et promouvoir la danse

Siège : 78, allée Marie Mauron 13170 Les Pennes Mirabeau

N° de SIREN : 803413194

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- PRÉCISE que l'association « **Transcendance** » remplit les conditions légales au titre de la loi 1901.

- DÉCIDE de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2000,00 € au titre de l'année 2026

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au Budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF

LE MAIRE
ROMAIN AMARO